



Jeudi 27 juin 2019

## Communiqué de presse

---

### Rapport Charvet : l'orientation pensée comme un outil de tri social des élèves

Le ministre a présenté aux organisations syndicales, le 26 juin, le rapport « refonder l'orientation, un enjeu État-Régions ». Faisant suite à la Loi Avenir professionnel, présentée comme majeure, et s'appuyant sur les réformes du lycée et de la voie pro, la réforme de l'orientation prétend répondre aux enjeux importants de l'élévation du niveau de qualification des élèves et de justice sociale. Or, les préconisations contenues dans ce rapport ne répondent aucunement aux objectifs d'amélioration de l'orientation des jeunes, d'égalité territoriale ni même d'une meilleure mixité des filières de formation, pourtant affichés par le ministre.

Les préconisations :

- rappellent le transfert aux régions de la compétence sur l'information à l'orientation. L'information sur les métiers et les filières **ne sera plus impartiale** d'autant que l'ONISEP, organisme national garant de cette information nationale et objective, est démantelé et privé de la quasi-totalité de ses personnels ;
- prévoient de **réduire drastiquement le nombre de CIO**, privant ainsi de nombreux jeunes d'un lieu d'accueil ouvert à tous : élèves scolarisés, étudiants, décrocheurs, ainsi que tous les publics à besoin éducatifs particuliers. Les Psy-EN EDO seraient affectés dans quelques lycées, « têtes de réseau » ;
- prévoient de **réduire le nombre de directeurs-trices de CIO**, éclatent leurs missions et explosent leurs lieux de travail ;
- **limitent les missions des Psy-EN EDO** à l'ingénierie en orientation, en faisant d'elles et eux des personnels chargés de la mise en œuvre des actions d'orientation y compris celles des régions sous le contrôle des chefs d'établissement ;
- **font fi de la dimension psychologique** du développement et du rapport aux apprentissages dans la construction du projet personnel des élèves et des étudiants ;
- proposent la création d'une certification pour les professeurs et d'une habilitation pour les CPE afin qu'ils deviennent les **référénts orientation dans leurs établissements** en lien avec les régions en lieu et place des Psy-EN. Ceci impactera grandement l'exercice des métiers d'enseignants et de CPE.

Au-delà de l'absence de dialogue social dont il fait preuve depuis des mois, le ministère, s'il suivait ces préconisations, promouvrait une **vision étriquée et utilitariste de l'orientation**. En effet, les préconisations de ce rapport, si elles étaient retenues, réduiraient l'orientation à un outil pour trier les élèves dès le collège dans les filières et les formations en fonction des besoins en emploi et de la demande institutionnelle. Les choix individuels des élèves et de leurs familles en termes de parcours scolaires sont niés ce qui renforcera toujours plus les inégalités. Ce n'est pas cette conception que la FSU défend. Au contraire, l'École doit favoriser l'émancipation de tous les élèves par une culture commune et une formation diplômante qui correspondent à leurs aspirations scolaires et leur choix d'orientation professionnels. L'Éducation nationale doit se donner les moyens de la réussite de tous les jeunes.